

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00974

Numéro SIREN : 422 817 353

Nom ou dénomination : A S T

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 8523

Désignation de l'entreprise : A.S.T.		1 2					
Adresse de l'entreprise 15 Rue du 141ème R.I.A. 13003 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 4 2 2 8 1 7 3 5 3 0 0 0 4 4		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	598	598		
		Fonds commercial (1)	AH				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 750	4 952	798	
		Autres immobilisations corporelles	AT	251 618	44 852	206 766	
		Immobilisations en cours	AV				
		Avances et acomptes	AX				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU				
		Créances rattachées à des participations	BB				
		Autres titres immobilisés	BB				
Prêts		BF					
Autres immobilisations financières *		BH					
TOTAL (II)		BJ	257 965	50 402	207 564		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 370	BM	1 370	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	289 086	BY	68 856	220 230
		Autres créances (3)	BZ	56 578	CA		56 578
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	DIVERS	Disponibilités	CF	413 288	CG		413 288
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ	760 322	CK	68 856	691 466
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 018 287	1A	119 258	899 029	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		A . S . T		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 183...)			DA	5 183	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	25 095	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	317 046	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	117 442	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	465 528	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	73 596	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	16 325	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	151 959	
	Dettes fiscales et sociales			DY	126 258	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 672	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	62 691	
TOTAL (IV)			EC	433 501		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	899 029		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	478 779	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/07/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 899 029,29 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 117 441,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/07/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 257 965 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	598			598
Immobilisations corporelles	307 382	166 163	143 667	257 368
Immobilisations financières				
TOTAL	307 980	166 163	143 667	257 965

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 50 402 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	598			598
Immobilisations corporelles	62 127	54 042	62 535	49 804
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	62 724	54 042	62 535	50 402

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	598	598	0	1 ans
Outillage industriel	5 750	0	5 750	Non amortiss.
Materiel de transport	241 116	39 916	201 200	de 1 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	10 179	4 613	5 566	de 3 à 5 ans
Mobilier	323	323	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	257 965	45 450	212 516	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/07/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 345 664 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	345 664	345 664	
TOTAL	345 664	345 664	

3.3 - Provisions pour dépréciation = 68 856 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					68 856
Comptes financiers					
Total					68 856

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 183 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 417 176 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	73 596			
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	151 959			
Dettes fiscales & sociales	126 258			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 672			
Produits constatés d'avance	62 691			
TOTAL	417 176			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 36 946 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	35 462
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	1 484
TOTAL	36 946

4.4 - Produits constatés d'avance = 62 691 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 718 391 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 718 391	100,00 %
TOTAL	1 718 391	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 51 357 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	179 747		179 747
Résultat financier	-1 904		-1 904
Résultat exceptionnel	-9 044		-9 044
Participation des salariés			
TOTAL	168 799	51 357	117 442

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 36 946 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	35 462
Fourn factures non parvenues.(408100000)	35 462
Autres dettes :	1 484
Deb et cred divers charges a payer(468600000)	1 484
TOTAL	36 946

8.2 - Produits constatés d'avance = 62 691 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000000)	62 691
TOTAL	62 691

Réévaluation des immobilisations**Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation**

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

A.S.T

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 183,41 Euros
Siège social : 15 Rue du 141ème R.I.A.
13003 MARSEILLE
422 817 353 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MAI 2023

Le 21/05/2023,
à 10 heures,

- ☐ Monsieur Thierry NABET, détenant 24 parts sociales,
- ☐ Mademoiselle Sylvie BENAMO, détenant 26 parts sociales,

associés de la société **A.S.T.**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Thierry NABET, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SN

T.N

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **117 441,61** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **117 441,61** Euros et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Aux Autres réserves pour un montant de 117 441,61 Euros

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Exercice social</i>	<i>Dividendes éligibles à l'abattement</i>	<i>Dividendes non éligibles à l'abattement</i>
31/12/2021	42 857,00 €	0,00 €
31/12/2020	0,00 €	0,00 €
31/12/2019	0,00 €	0,00 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TN 57

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

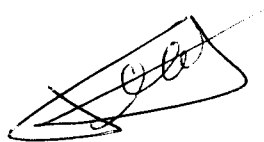
L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant qui, pour l'exercice écoulé, s'est élevée à la somme de 52 359,00 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signatures des associés



Benam o

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

2 rue Emile Pollak
13291 MARSEILLE Cedex 6



Le 11/07/2023

Lettre suivie 3Y 005 841 7487 6

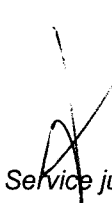
Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, aux fins dépôt, les comptes annuels des sociétés suivantes :

1. FLORIALEX – Siren 525 251 187
2. BNN – Siren 504 347 832
3. A.S.T – Siren 422 817 353

Un chèque de 135,06 Euros (45,02 x 3) est joint pour ces 3 dépôts.

Nous vous prions vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Service juridique